

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2592

17 octobre 2013

# **SOMMAIRE**

Bali Promotions S.AR.L124393	Société Luxembourgeoise des Equipe-
Bali Promotions S.AR.L124394	ments Africains S.A. en abrégé SLEA S.A.
BCG Soparfi S.à r.l	12438
Bechold S.A	Solinvest International S.A124394
Capefel, S.à r.l	Somaf Corporation S.A124388
Capital Opportunity S.A124401	Sorim S.A
Caret Berzig S.à r.l124400	SRE One S.A
Caret BGHH S.à r.l	SRE One S.A
Caret Bochum S.à r.l	Strawberry Investment 2 S.à r.l 124384
Caret BPLR S.à r.l124396	Strawberry Investment 2 S.à r.l12438
Caret Bremen S.à r.l	Strawberry Investment S.à r.l12438
CARET Land S.à r.l	Strawberry Investment S.à r.l12438
Casinvest S.à r.l	Surrey Healthcare Investments12438
CBRE Luxembourg Holdings124401	SWB-Energie S.à r.l
Château Beaulieu124393	SYMFONICA Holding124384
Château Beaulieu124392	Sync Invest S.A
Circles Group124402	Synplants Marketing SA12438
CityEl S.à r.l	Thaleya S.A12437
Clover Leaf Seafood S.à r.l124388	Thaleya S.à r.l
Comsea S.A	Thryn Holding S.à r.l
Copinvesting Holding S.A. SPF124402	Titan Series Luxembourg S.à r.l12438
Cosman S.A	T & M Company S.à r.l
Credit Suisse Fund Management S.A 124397	Toussaint Lux S.à r.l
GSCP Sigma (Lux) S.à r.l	TPL Ludwigsburg S.à r.l12437
International Campus Student Housing I	Trina Solar (Luxembourg) Overseas Sys-
S.C.A	tems S.à r.l
ista Luxemburg GmbH124414	TS Car S.à r.l
MTI Luxco Sàrl	Turret Funding
Oxford LS 1 S.à r.l	United Parcel Service Luxembourg S.à r.l.
Sarfilux SA	12438
SEL S.A	Urs Global Luxembourg S.à r.l 12438
SK-Q8 Schmëtt SA	<b>VP Bank (Luxembourg) S.A12438</b> 6
SLE	World Helicopters S.à r.l12438
Société Européenne de Promotion Immo-	

bilière **S.**à r.l. ......124388



# GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Marielle STIJGER Gérante

Référence de publication: 2013123074/23.

(130149448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

# Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123850/10.

(130150247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

# Sync Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.094.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration du 30 août 2013

- 1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
  - 2. Monsieur David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuaire de 2017.
- 4. Monsieur Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né à Saint-Saulne (France), le 15 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 30.8.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNC INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013123844/21.

(130150294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.



# SRE One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123839/10.

(130150240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

# SRE One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.056.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 1 er août 2013

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide:

(i) De nommer comme administrateurs de la société pour un mandat expirant en 2014 à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013:

Composition du conseil d'administration:

- Mme Vania BARAVINI, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, administrateur et Président;
- Mme Marion GERARD, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- M. Alessandro CUSUMANO, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur.
- (ii) De nommer un nouveau commissaire aux comptes de la société pour un mandat expirant en 2014 à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013, comme suit:

Personne chargée du contrôle des comptes:

- DIMEST S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176670, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123840/23.

(130150248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

# TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.107.

Par résolutions écrites du 24 juillet 2013, les associés ont accepté:

- la démission de Mme Pascale HALIN de sa fonction de gérant;
- la démission de M. Denis PHILIPPE de sa fonction de gérant;
- la nomination de M. Gabriel EL RHILANI, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée;
- la nomination de M. Paulo DA COSTA, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée.
- le transfert du siège social du 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013128064/21.

(130155795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.



# Thaleya S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Thaleya S.A.).

Capital social: EUR 50.220,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 83.535.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of September.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "THALEYA S.A", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue du Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 83535, incorporated on August 23 <sup>rd</sup> , 2001 before Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 157 of January 29 <sup>th</sup> , 2002 and last amended by a notarial deed enacted on May 26 <sup>th</sup> , 2005 before Me Emile SCHLESSER prenamed and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1072 of October 21 <sup>st</sup> , 2005 (hereafter "the Company).

The General Meeting was presided by Mrs Emilie Quérel, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary, Mrs Michèle Sensi-Bergami, notary clerk, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Jérôme Schmit, notary clerk, with professional address at 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg). The chairman requested the notary to act that:

- I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.
- II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.
  - IV.- The agenda of the General Meeting was the following:

## Agenda

- 1. Change of the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" S.à r.l.);
  - 2. Change of the name of the Company to Thaleya S.à r.l.;
- 3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken;
  - 4. Appointment of managers;
  - 5. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

# First resolution

The General Meeting resolved to change the legal form of the Company from a joint stock company ("société anonyme" - S.A.) to a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new legal form of the Company without amendment of its essential characteristics.

Consequently the one thousand six hundred and twenty (1.620) current shares ("actions de société anonyme") are replaced by one thousand six hundred and twenty (1.620) new shares ("parts sociales de société à responsabilité limitée") with a nominal value of 31,- EUR each, to be provided to the shareholders in accordance with the prorate of their shareholding in the Company.

The General Meeting further resolved to entitle Mr Charles Duro, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) in his capacity as representative of the Company to proceed individually in the name of all the shareholders and on their behalf with the inscriptions or formalities necessary in order to inscribe in the register of the shareholders of the Company the new representation of the share capital of the Company resulting from the above taken resolution.



#### Second resolution

The General Meeting resolved to change the name of the Company to Thaleya S.à r.l.

#### Third resolution

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the by-laws of the Company in order to bring them in conformity with the new form of the Company without amendment of its essential characteristics and to reflect the decisions taken.

**Art. 1. Formation.** There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Thaleya S.à r.l.".

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.



The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at fifty thousand two hundred and twenty euro (50.220, eur) represented by one thousand six hundred and twenty (1.620) shares fully paid in with a nominal value of thirty-one euro (31,-eur) each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

**Art. 7. Share premium and Assimilated premiums.** In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

- **Art. 8. Ownership of shares.** The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.
  - Art. 9. Form of shares. The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended).

- **Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 14. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.



However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

- **Art. 16. Management fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- Art. 17. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

- Art. 18. Liability of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.
- **Art. 19. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be



removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 20. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 21. Annual general meeting. In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

- **Art. 23. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.
- **Art. 24. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 25. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.



The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 27. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

**Art. 28. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

# Fourth resolution

The General Meeting resolved to give full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company until the date hereof for the accomplishment of their mandate.

The General Meeting resolved to replace the board of directors by a board of managers and to fix the number of managers at four and to appoint for unlimited duration:

- Mr Ricardo TORRES ROCAMORA, company director, with address at Avenida Diagonal 401, ES-08008 Barcelona (Spain),
- Mr Jan Arie DEKKER, company director, with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, (the Netherlands);
- Mr Gerald CALAME, company director, with professional address at 18, Place Chauderon, CH-1003 Lausanne (Switzerland),
- Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

# Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.400,- Eur.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, which are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

# French version



Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «THALEYA S.A.», ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 83535, constituée le 23 août 2001 par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 157 du 29 janvier 2002, modifié pour la dernière fois le 26 mai 2005 par devant Maître Emile SCHLESSER, pré-qualifié, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 21 octobre 2005 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Emilie Quérel, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Schmit, clerc de notaire, demeurant profession-nellement au 32A, rue Zénon Bernard, L-4001 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

- I.- Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### Agenda

- 1. Transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);
  - 2. Modification de la dénomination de la Société en Thaleya S.à r.l.;
- 3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises;
  - 4. Nominations de gérants;
  - 5. Divers.

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

## Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles.

Par conséquent, les mille six cent vingt (1.620) actions de société anonyme actuelles sont remplacées par mille six cent vingt (1.620) nouvelles parts sociales de société à responsabilité limitée ayant une valeur nominale de 31,-EUR par part sociale, à remettre aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

L'Assemblée générale a également décidé de nommer Me Charles Duro, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que représentant de la Société, de procéder individuellement au nom de tous les actionnaires et pour leur compte, aux inscriptions et formalités nécessaires afin d'inscrire dans le registre des associés de la Société, la nouvelle représentation du capital social de la Société résultant de la résolution prise ci-dessus.

## Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé la modification de la dénomination de la Société en Thaleya S.à r.l.

# Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles et afin de refléter les décisions prises.

**Art. 1** er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Thaleya S.à r.l.".



# Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de cinquante mille deux cent vingt euros (50.220,-eur) représenté par mille six cent vingt (1.620) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de trente et un euro (31,-eur) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts,.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et Primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des associé(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

- **Art. 8. Propriété de Parts Sociales.** La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.
- **Art. 9. Forme des parts sociales.** Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

- Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.



Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 16. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

- **Art. 18. Responsabilité des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société
- Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.



Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 24. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assi-



milées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

## Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner pleine décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée Générale a décidé de remplacer le conseil d'administration par un conseil de gérance et de fixer le nombre des gérants à quatre et de les nommer pour une durée indéterminée:

- M. Ricardo TORRES ROCAMORA, administrateur, demeurant à Avenida Diagonal 401, ES-08008 Barcelona (Espagne)
  - M. Jan Arie DEKKER, administrateur, demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas).
  - M. Gerald CALAME, administrateur, demeurant au 18, Place Chauderon, CH-1003 Lausanne, (Suisse);
- Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.400.-Eur.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ciavant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SENSI-BERGAMI, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/09/2013. Relation: EAC/2013/11601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128056/648.

(130155803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Synplants Marketing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 117.103.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire ARBO SA Signature

Référence de publication: 2013128045/11.

(130155789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# T & M Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6580 Rosport, 26, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 138.791.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128046/10.

(130155722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

#### SWB-Energie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5488 Ehnen, 10, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 157.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128043/10.

(130155464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# SYMFONICA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 133.061.

Les comptes annuels au 31.08.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013128044/11.

(130155821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

## Thryn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013128047/12.

(130155335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Strawberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 131.030.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128036/10.

(130155631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Strawberry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128032/10.

(130155543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Strawberry Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128031/10.

(130155542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Strawberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 131.030.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128037/10.

(130155632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale de la société tenue en date du 14 août 2013:

- La nomination de Andrew Smith, avec adresse au 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, a été acceptée avec effet au 20 décembre 2012 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013128051/14.

(130155769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.



## Toussaint Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 113.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOUSSAINT LUX S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013128050/11.

(130155808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Urs Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 198.020.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128075/10.

(130155599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Wir teilen Ihnen mit, dass Herr Yves de Vos mit Schreiben vom 27. Juni 2013 sein Mandat als Administrateur Délégué und Verwaltungsratsmitglied der VP Bank (Luxembourg) S.A. niedergelegt hat.

Günther Hinz / Oliver Hermesdorf

Sous Directeur / Sous Directeur

Référence de publication: 2013128080/11.

(130155780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

## World Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 14.268.396,45.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128084/11.

(130155359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 35A, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 140.116.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013128066/11.

(130155203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.



# United Parcel Service Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 142.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128070/9.

(130155339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Titan Series Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128048/9.

(130155277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

## Surrey Healthcare Investments, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 140.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128041/9.

(130155657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# SLE, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.665.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128011/9.

(130155581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# SEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.112.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128004/9.

(130155577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Sarfilux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.355.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127999/9.

(130155805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.



# Société Luxembourgeoise des Equipements Africains S.A. en abrégé SLEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9654 Gruemmelscheid, 39, Duerfstroos.

R.C.S. Luxembourg B 107.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013128015/10.

(130155375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Somaf Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013128016/10.

(130155797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# SEPI, Société Européenne de Promotion Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 159.969.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 août 2013 que:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 10, Fond Saint-Martin L-2135 au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013128014/12.

(130155208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

# Clover Leaf Seafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.871.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2013

En date du 10 septembre 2013, l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Johan DEJANS de son mandat de Gérant B avec effet immédiat.
- De nommer Madame Elizabeth TIMMER, née le 24 juillet 1965, à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays-Bas, résidant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Gérant B avec effet immédiat. Son mandat aura une durée indéterminée.
- De renouveler le mandat de la société anonyme Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013128706/22.

(130156984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.



## Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 657.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Casinvest S.à r.l. du 4 septembre 2013

- 1. Acceptation de la démission de Monsieur Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet du 4 septembre 2013.
- 2. Qualification de Monsieur Nils Fredrik Lennart Jonsson, né le 5 février 1975 à Täby, Suède, résidant à Villa 57, Jeleiha Compound, Duhail, PO Box 23175, Doha, Qatar, et actuellement gérant de la Société, en tant que gérant de la catégorie A de la Société avec effet du 4 septembre 2013.
- 3. Qualification de Monsieur Andrew Geoffrey Walsh, né le 26 juillet 1954 à Blackburn, Royaume-Uni, résidant à Apartment 1104, Serdal Tower, West Bay, 23175, Doha, Qatar, et actuellement gérant de la Société, en tant que gérant de la catégorie A de la Société avec effet du 4 septembre 2013.
- 4. Nomination de Monsieur Muhammad Salman Farooqui, né le 6 mai 1979 à Karachi, Pakistan, résidant au 21, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la catégorie B de la Société avec effet du 4 septembre 2013.
- 5. Nomination de Madame Frances Mary Julius, née le 15 juin 1967 à Gympie, Australie, résidante au 3, rue de Junglinster, L-6170 Godbrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la catégorie B de la Société avec effet du 4 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013128699/28.

(130156658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

#### Oxford LS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.459.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of August.

Before Us M e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

## APPEARED:

Project Oxford LS S.à r.l., with registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 171.450, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée») "Oxford LS 1 S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 171.459, incorporated by deed of the officiating notary, on the 31 st of August 2012, published in the Mémorial C number 2545 of the 12 th of October 2012. The articles of incorporation have not been amended since then.
- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

#### Resolutions

The general meeting decides, with effect on the date of the incorporation of the Company, to:

- cancel the par value of the sharequotas
- change the currency of the capital with effect on the date of the incorporation of the Company, from EUR to GBP (1 EUR = 0,79129 GBP) so that the corporate capital of EUR 12,500.-(twelve thousand and five hundred Euro) is converted into GBP 9,899 (eight thousand eight hundred ninety nine Pound Sterling), and
  - subsequentely to amend the first paragraph of article 6 of the bylaws as follows:



« **Art. 6.** (1 st paragraph). The corporate capital is set at twenty GBP 9,899 (eight thousand eight hundred ninety nine Pound Sterling) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares without par value."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 900.-.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

## Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Project Oxford LS S.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 171.459, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "Oxford LS 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 171.459, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2545 du 12 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.
- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

#### Résolution

L'assemblée décide, avec effet au jour de l'acte de constitution, de:

- supprimer la valeur nominale des parts sociales,
- convertir le capital social d'EUR en GBP, (1,- EUR = 0,79192 GBP), de sorte que le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est converti en neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (9.899,- GBP),
  - modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 6.** (1 <sup>er</sup> alinéa). Le capital social est fixé à neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterling (9.899,- GBP), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.»

# Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2013. Relation GRE/2013/2484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013129009/80.

(130156599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.



# MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 3.028.890,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades. R.C.S. Luxembourg B 166.050.

# **EXTRAIT**

En vertu de deux actes sous seing privé du 29 mars 2013 effectifs au 31 décembre 2012,

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS II, L.P. a cédé:

434 parts sociales de catégorie A, 434 parts sociales de catégorie B, 434 parts sociales de catégorie C, 434 parts sociales de catégorie E, 434 parts sociales de catégorie F, 434 parts sociales de catégorie G, 434 parts sociales de catégorie I et 434 parts sociales de catégorie J

à

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS OFFSHORE II L.P., ayant son siège au 399 Park Avenue, 4 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

et

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS OFFSHORE II-A, L.P. a cédé:

262 parts sociales de catégorie A, 262 parts sociales de catégorie B, 262 parts sociales de catégorie C, 262 parts sociales de catégorie F, 262 parts sociales de catégorie F, 262 parts sociales de catégorie G, 262 parts sociales de catégorie I et 262 parts sociales de catégorie J

à

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS OFFSHORE II L.P., ayant son siège au 399 Park Avenue, 4 <sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

Il en résulte la situation suivante:

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS II, L.P.: 2110 parts de chaque classe d'action (A à J)

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS OFFSHORE II-A, L.P.: 1294 parts de chaque classe d'action (A à J)

PINEBRIDGE STRUCTURED Capital PARTNERS OFFSHORE II L.P.: 2252 parts de chaque classe d'action (A à J)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MTI Luxco Sàrl Sébastien PAUCHOT

Un mandataire

Référence de publication: 2013128985/33.

(130156863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

## Comsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.679.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 1228 du 24 décembre 2001.
- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 31 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 724 du 14 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société COMSEA S.A., tenue le 10 septembre 2013, que suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre DE WOLF en date du 3 septembre 2013:

- A été nommée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, aux postes d'administrateur et administrateur-délégué:
- \* La société MAMA.LU S.A R.L., représentée par son gérant Monsieur Jean-Pierre VERNIER, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147396, dont le siège social est situé 1, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2013.

Pour la société COMSEA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013129427/21.

(130157603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.



# BCG Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 178.671.

# **EXTRAIT**

En date du 31 juillet 2013, BCG/Holt Planning Associates, Inc. a cédé toutes les parts sociales traçantes de classe E et toutes les parts sociales traçantes de Classe I qu'elle détenait dans la Société aux personnes suivantes et selon la répartition suivante:

Monsieur Lionel Aré, né le 24 septembre 1964 à Conflans Sainte Honorine (France) et demeurant au 16 Rue Dupont Des Loges, 75007 Paris (France)	1.412 parts sociales traçantes de Classe E	3.451 parts sociales traçantes de Classe I	
Monsieur Axel Reinaud, né le 3 octobre 1967 à Nîmes (France)	1.412 parts sociales	•	
Billancourt (France) et demeurant au 4 Villa Saïd 75116, Paris (France)	1.412 parts sociales		
et demeurant au 14 rue Amelot, 75011 Paris (France)	traçantes de Classe E  1.412 parts sociales	2.404 parts sociales	
(France)	traçantes de Classe E	traçantes de Classe I	
demeurant professionnellement au 24-26 rue Saint-Dominique, 75007  Paris (France)	<ul><li>1.412 parts sociales traçantes de Classe E</li><li>1.412 parts sociales</li></ul>	2.404 parts sociales traçantes de Classe I	
et demeurant au 19 rue Carnot, 92300 Levallois-Perret (France) Monsieur Pierre Derieux, né le 5 septembre 1965 à Versailles (France) et demeurant au 8 rue Joseph Bara, 75006 Paris (France)	traçantes de Classe E 1.412 parts sociales traçantes de Classe E	311 parts sociales traçantes de Classe I	
Nicolas Kachener, né le 14 juillet 1965 à Paris (France) et demeurant au 33 rue de Naples, 75008 Paris (France)	1.412 parts sociales traçantes de Classe E	7.636 parts sociales traçantes de Classe I	
Antoine Gourevitch, né le 10 octobre 1967 à Paris (France) et demeurant au 16 rue Pierre Cherest, 92200 Neuilly (France) La Société a accepté ladite cession à la même date.	1.412 parts sociales traçantes de Classe E		
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société  Pour extrait conforme	és et Associations.		
Référence de publication: 2013129382/39. (130157458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxen	mhourg le 13 septembr	-e 2013	
(130137 130) Depose au registre de commerce et des societes de Euxembourg, le 13 septembre 2013.			

# Château Beaulieu, Société Civile.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg E 4.866.

# EXTRAITS

Suite aux modifications intervenues lors de l'assemblée générale du 11 septembre 2013, les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour CHÂTEAU BEAULIEU Société civile

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2013129414/15.

(130157878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.



## Château Beaulieu, Société Civile.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg E 4.866.

# **EXTRAITS**

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 11 septembre 2013 à Luxembourg que;

- (1) l'assemblée générale a décidé de ratifier la cession d'une part sociale par la société civile BEAULIEU A LA MONTAGNE S.C., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E4.033, cédante, à Monsieur à Monsieur Julian Oliver ANSINGH, indépendant, né le 28 juin 1976 à Rio de Janeiro (BRESIL), demeurant à H.H.SH.MOHD BIN RASHID VILLA (W:A/C 126185-1) VILLA-06 342/20B AL WASL ROAD DM 73, Post Box 72280, DUBAI, cessionnaire; et
  - (2) l'assemblée générale a accepté Monsieur Julian Oliver ANSINGH comme nouvel associé de la Société; et
  - (3) l'assemblé a décidé de modifier l'article 5 des statuts sociaux, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital est fixé à 10.000,- EUR (dix mille euros). Il est représenté par 1.000 (mille) parts sociales de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Le capital est entièrement souscrit et est libéré par des versements en numéraire auprès d'un établissement bancaire. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) la société civile de droit luxembourgeois BEAULIEU A LA MONTAGNE SC	998 parts
2) LA MONTAGNE DE BEAULIEU S.A	1 part
3) M. Julian Oliver ANSINGH	1 part
Total;	1.000 parts."; et

(4) l'assemblée générale a décidé que des statuts coordonnés seront rédigés et déposés au registre de commerce et des sociétés, avec publication d'un avis de dépôt au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Pour CHATEAU BEAULIEU Société civile

Claude GEIBEN

Mandat spécial

Référence de publication: 2013129413/33.

(130157681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

# Bali Promotions S.AR.L., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler. R.C.S. Luxembourg B 157.114.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 09 septembre 2013, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la démission de la gérante technique,

Mme MONTEIRO PAIVA Christina Maria, née le 17 août 1973 à Nancy (France), demeurant à F-57390 Rédange, 26, Boucle Jean Jaurès

2. la société accepte la démission de la gérante administrative,

Mme PINHEIRO PEREIRA Maria Alice, née le 19 octobre 1960 à Mairos/ Chaves (Portugal), demeurant à L-8369 Hivange, 3 a, rue de Kahler

3. la société décide de nommer comme gérant unique M. FERREIRA MARTINS Belmiro, né le 07 avril 1962 à Ameal/Coimbra (Portugal), demeurant à L-8369 Hivange, 3a, rue de Kahler

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du nouveau gérant unique.

M. Ferreira Martins Belmiro / Mme Pinheiro Pereira Maria Alice /
Mme Monteiro Paiva Christina Maria.

Référence de publication: 2013129378/21.

(130157753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.



# Bali Promotions S.AR.L., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8369 Hivange, 3A, rue de Kahler. R.C.S. Luxembourg B 157.114.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 09 septembre 2013, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Madame PINHEIRO PEREIRA Maria Alice, née le 19 octobre 1960 à Mairos/ Chaves (Portugal), demeurant à L-8369 Hivange,

3a, rue de Kahler, détenteur des 100 (cent) parts sociales de la société BALI PROMOTIONS S.à r.l. déclare céder par la présente à Monsieur FERREIRA MARTINS Belmiro, né le 07 avril 1962 à Ameal/Coimbra (Portugal), demeurant à L-8369 Hivange, 3a, rue de Kahler, ici présent et acceptant les 100 parts (cent parts) au prix de 1,00 € (un euro).

La cession est effective avec effet immédiat, le cédant certifie avoir reçu le prix de cession en liquide en date de ce jour.

Le capital social de la société est désormais réparti comme suit:

 Monsieur FERREIRA MARTINS Belmiro, prédit
 100 parts

 Total
 100 parts

Et lecture faite, les associés ont signé.

M. Ferreira Martins Belmiro / Mme Pinheiro Pereira Maria Alice.

Référence de publication: 2013129379/22.

(130157753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

## Bechold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.855.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013129386/10.

(130157882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

# Solinvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.584.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2013, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Elisa Paola AR-MANDOLA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 16.09.2013.

Pour: SOLINVEST INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013130311/22.

(130158338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.



# Sorim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.

R.C.S. Luxembourg B 34.832.

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juillet 2013 que:

Le mandat des Administrateurs est renouvelé pour une période de six (6) années à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Le Conseil d'administration est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Henri OLINGER, demeurant à L-8340 Olm, 8, Boulevard Robert Schuman
- Madame Angèle OLINGER-HIRTZ, demeurant à L-8340 Olm, 8, Boulevard Robert Schuman
- Monsieur Tom OLINGER, demeurant à L-8274 Kehlen, 17, Schoulwee

Le mandat du Commissaire LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797, est renouvelé pour une période de six (6) années, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'administration en date du 30 juillet que:

- le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Henri OLINGER est renouvelé pour une période de six (6) années, à savoir jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.
- Monsieur Henri OLINGER est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Mamer, le 30 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013130314/27.

(130158121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

# SK-Q8 Schmett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.300.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SK-Q8 SCHMËTT SA

Référence de publication: 2013130304/10.

(130158545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

# CityEl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.358.

## **EXTRAIT**

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013130553/17.

(130159393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



## Caret BGHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.275.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Veuillez noter également que le siège social de l'associé CARET PROPERTIES S.à r.l. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Please, note also that the registered office of the shareholder CARET PROPERTIES S.à r.l. is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130564/18.

(130158926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

## Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Veuillez noter également que le siège social de l'associé CARET PROPERTIES S.à r.l. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

# Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Please, note also that the registered office of the shareholder CARET PROPERTIES S.à r.l. is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130565/18.

(130158925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.335.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Veuillez noter également que le siège social de l'associé CARET PROPERTIES S.à r.l. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

# Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Please, note also that the registered office of the shareholder CARET PROPERTIES S.à r.l. is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130566/18.

(130158924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



## Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 72.925.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for the extraordinary general meeting CREDIT SUISSE HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company (société anonyme), with principal address in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 45.630, acting on its own name, (the "Shareholder"),

represented by Mr. Rudolf KOEMEN, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, and Mr. Fernand SCHAUS, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting opens at 3:00 p.m. under the chairmanship of Mr. Rudolf KOEMEN, Director, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Chairman appoints Mr. Fernand SCHAUS, Credit Suisse Fund Management S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, as secretary.

The meeting unanimously elects as scrutineer Mr. Ramon BELARDI, Vice President, Credit Suisse Fund Management S.A. with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of of the corporation established in Luxembourg under the denomination of "Credit Suisse Fund Management S.A.", R.C.S. B Number 72.925, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman notary residing then in Luxembourg dated December 9, 1999 under the denomination of "CSAM Invest Management Company", published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1020 of 31 December, 1999. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen notary dated 16 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 405 of 23 February 2006 (hereafter the "Corporation").

The Chairman declares:

- 1. The sole shareholder is represented and duly recorded on the attendance list.
- 2. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented and that the sole shareholder has been duly informed on the agenda of the meeting and that the meeting can thus validly deliberate on the below agenda.

The attendance list, signed "ne varietur" by the members of the bureau and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

3. The agenda of the meeting is worded as follows:

## Agenda:

- 1. Waiver of notice right;
- 2. Change of the purpose of the Corporation and according to this amendment of article 3 of the articles of incorporation with effect from 3 September 2013.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

# First resolution

It is unanimously resolved that the sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

# Second resolution

The sole shareholder resolved to change the purpose of the Corporation and accordingly to amend article 3 of the articles of the Corporation with effect from 3 September 2013, as follows:

"**Art. 3.** The purpose of the Corporation is the management, administration and distribution of one or more Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities or Alternative Investment Funds and in respect of mutual funds, in addition, the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the funds.

In particular, the Corporation may carry out any activities connected with the management, administration, portfolio management, risk management and marketing of these funds; it may on behalf of the funds enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process any registrations and transfer into the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, perform all kind of activities related to the assets of Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities or Alternative Investment Funds including for instance the perfor-



mance of services necessary to meet the fiduciary duties of the Corporation, facilities management, real estate administration activities, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and purchase of undertakings, other services connected to the management of the Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities or Alternative Investment Funds and the companies and other assets in which it has invested, exercise on behalf of the funds and the holders of units or shares of the funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the funds.

The Corporation may, in general, carry out and/or delegate any activities deemed useful for the accomplishment of its object, by remaining always within the limitations set forth by Chapter 15 of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment and the law of 12 July 2013 relating to Alternative Investment Fund Managers."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 03:30 p.m.

# Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,200.- EUR.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

# Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### Ist erschienen:

zu einer außerordentlichen Generalversammlung, CREDIT SUISSE HOLDING EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Hauptsitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 45.630, handelnd im eigenen Namen, (der "Anteilinhaber"),

vertreten durch Herrn Rudolf KOEMEN, "Director", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, und Herrn Fernand SCHAUS, "Director", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wird eröffnet um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Rudolf KOEMEN, "Director", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Fernand SCHAUS, "Director", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Ramon BELARDI, "Vice President", Credit Suisse Fund Management S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Anteilinhaber hat den unterzeichneten Notar ersucht zu beurkunden, dass der Anteilinhaber, alleiniger Anteilinhaber von der Gesellschaft Credit Suisse Fund Management S.A. ist, einer Aktiengesellschaft mit Hauptsitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, R.C.S Nummer B 72.925, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Reginald Neuman, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 9. Dezember 1999 unter dem Gesellschaftsnamen CSAM Invest Mangement Company, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1020 vom 31. Dezember 1999 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt geändert durch eine Urkunde aufgenommen durch des Notar Paul Bettingen, am 16. Dezember 2005 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 405 vom 23. Februar 2006 veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft"),

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

- 1. Der alleinige Anteilinhaber ist vertreten und auf der Anwesenheitsliste eingetragen.
- 2. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital vertreten ist und dass der Anteilinhaber Kenntnis der Tagesordnung hat und somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll als Anlage beigebogen.



3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

## Tagesordnung:

- 1. Verzicht auf die gesetzlich vorgeschriebene Einladung zur Versammlung;
- 2. Änderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft mit Wirkung vom 3. September 2013.

Der Anteilinhaber hat den unterzeichneten Notar beauftragt die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

### Erster Beschluss

Es wird einstimmig beschlossen auf das Recht zu verzichten vorgängig zu dieser Versammlung eingeladen zu werden. Der Anteilsinhaber bestätigt ausreichend über die Agenda dieser Versammlung informiert zu sein und sich daher als rechtsgültig eingeladen zu betrachten.

#### Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt mit Wirkung vom 3. September 2013 "Artikel 3" der Koordinierten Satzung der Gesellschaft zu ändern, so dass dieser Artikel nunmehr wie folgt lautet:

" **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Anlageverwaltung, die Administration sowie der Vertrieb eines oder mehrerer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren oder Alternativer Investmentfonds und, mit Bezug auf Anlagefonds, zusätzlich die Ausgabe von Zertifikaten oder Bestätigungen über Miteigentumsanteile an den Fondsvermögen.

Die Gesellschaft kann insbesondere alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Verwaltung, der Administration, der Anlageverwaltung, dem Risikomanagement und dem Marketing dieser Fonds ausüben. Sie kann im Namen der Organismen für gemeinsame Anlagen Verträge abschliessen, Wertpapiere kaufen, verkaufen, umtauschen und liefern, alle Eintragungen und Übertragungen im Aktien- bzw. Schuldverschreibungsregister von luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften veranlassen, die im Zusammenhang mit den Vermögenswerten der Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren oder Alternativen Investmentfonds alle möglichen Tätigkeiten stehen, einschliesslich beispielsweise die Ausübung von Dienstleistungen, die zur Wahrnehmung der Treuhandpflichten der Gesellschaft erforderlich sind, das Facility Management, Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Liegenschaftsverwaltung, Beratung von Unternehmen hinsichtlich Kapitalstruktur, industrieller Strategie und damit verbundene Fragestellungen sowie die Beratung und Dienstleistungen im Zusammenhang mit Fusionen und der Übernahme von Unternehmen, und andere Dienstleistungen im Zusammenhang mit der Verwaltung der Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren oder Alternativen Investmentfonds und den Gesellschaften und anderen Vermögenswerten, in die die Gesellschaft investiert. Zudem kann die Gesellschaft im Namen der Fonds und den Anteilinhabern oder Aktionären der Fonds alle Rechte und Privilegien, insbesondere das bei Wertpapieren des Fondsvermögens eingeräumte Stimmrecht, ausüben.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Tätigkeiten ausüben und/oder delegieren, die dem Gesellschaftszweck dienlich sind, wobei sie stets den Rahmen von Kapitel 15 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen und den Rahmen des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über die Verwalter alternativer Investmentfonds zu respektieren hat."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.200,- EUR.

# Feststellung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch und Deutsch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, wird die englische Fassung maßgebend sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, unterschrieben die besagten Komparenten zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde.

Signé: R. KOEMEN, F. SCHAUS, R. BELARDI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40411. Reçu soixante-quinze euros (75,-  $\in$ ).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130558/162.

(130159054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



## Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.270.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Veuillez noter également que le siège social de l'associé CARET PROPERTIES S.à r.l. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Please, note also that the registered office of the shareholder CARET PROPERTIES S.à r.l. is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130563/18.

(130158927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

## Caret Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 550.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.272.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Veuillez noter également que le siège social de l'associé CARET PROPERTIES S.à r.l. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

# Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Please, note also that the registered office of the shareholder CARET PROPERTIES S.à r.l. is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130567/18.

(130158923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# CARET Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 83.075,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.449.

A titre informatif, veuillez noter que Monsieur Ely Michel Ruimy, gérant de la Société, réside désormais professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Grande Bretagne.

Veuillez noter également que le siège social de l'associé CARET PROPERTIES S.à r.l. se situe désormais au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

# Traduction pour les besoins de l'enregistrement

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy, manager of the Company, now resides professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom.

Please, note also that the registered office of the shareholder CARET PROPERTIES S.à r.l. is now at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013130568/18.

(130159505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# CBRE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.294.941,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.689.

Transfert des parts sociales en date du 12 septembre 2013:

Il résulte des résolution écrites du conseil de gérance de la Société en date du 12 septembre 2013 que l'associé unique de la Société, CBRE, Inc. a transféré, en date du 13 septembre 2013:

- 1). 2.151.615 parts sociales qu'il détenait dans la Société à CBRE Partner, Inc.; et
- 2). 10.143.326 parts sociales parts sociales qu'il détenait dans la Société à CBRE Limited Partnership; et
- 3). CBRE Partner, Inc. a lui-même transféré le même jour les 2.151.615 parts sociales à CBRE Limited Partnership, une société de droit de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, Saint-Hélier, JE2 3RA, Jersey, enregistrée au «JFSC Companies Registry» sous le numéro 1595 qui détient désormais les 12.294.941 parts sociales représentant 100% des parts sociales dans la Société.

Suite à ces transferts, l'Associé Unique de la Société est désormais:

CBRE Limited Partnership.

Le 16 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013130572/22.

(130159014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Capefel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.901.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013130560/10.

(130159175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Capital Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 149.718.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social de la société le 09 septembre 2013:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio MAUCERI de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- 2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société Mademoiselle Célia CERDEIRA, née le 15 décembre 1975, à Benquerença (Portugal), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2015.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur-délégué suivant:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse, en date du 15.06.2012, du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

# CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Référence de publication: 2013130561/22.

(130159211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# Cosman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 30.864.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion en date du 23 janvier 2013 que:

- Monsieur Eric CARDON DE LICHTBUER a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.
  - Les fonctions d'Administrateur-délégué de Madame Anne DONNET ont cessé avec effet au 3 août 2001.

Il est en outre porté à la connaissance des tiers que l'adresse actuelle de Monsieur Hervé PONCIN, Administrateur de catégorie B, est la suivante:

B-4870 Trooz, 87, rue d'Authier,

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 20 février 2013 que:

- le mandat de Commissaire de LUX-AUDIT S.A., ayant son siège au 57, Avenue de la Faïencerie, L - 1510 Luxembourg, R.C.S.L. B 25 797, est renouvelé pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2013130597/24.

(130158734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Copinvesting Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.590.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013130596/10.

(130159056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

# Circles Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 18 juillet 2013

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

- 1. Les mandats d'administrateur de Olivier Héger, Edouard Le Grelle et Grégory Fayolle arrivant à terme, ils sont renouvelés pour une durée de six ans.
- 2. L'associée unique autorise le Conseil d'Administration à nommer Messieurs Olivier Héger et Edouard Le Grelle aux postes d'administrateurs-délégués.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 juillet 2013

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le Conseil d'Administration nomme Olivier Héger et Edouard Le Grelle aux postes d'administrateurs-délégués pour une durée de six ans.
  - 2. Olivier Héger est également nommé Président du Conseil d'Administration pour un terme de six ans.

Pour extrait conforme

Pour CIRCLES GROUP S.A.

Référence de publication: 2013130585/20.

(130159510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.



# International Campus Student Housing I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.993.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen on the twelfth day of August.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. International Campus Student Housing I, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Marjorie André, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Munich, on 8 and 9 August 2013,

2. Mr. Patrick Tangney, lawyer, born on 25 June 1969 in New-York (United States of America), with professional address at EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (United Arab Emirates),

here represented by Marjorie André, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Munich, on 8 August 2013.

3. Mr. Charbel Abou-Jaoude, engineer, born on 15 July 1962 in Beirut (Lebanon), with professional address at EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (United Arab Emirates),

here represented by Marjorie André, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Beiruth, on 8 August 2013.

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

# I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name/Types of Shareholders.** The name of the company is "International Campus Student Housing I S.C.A." (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company's shareholders are (i) International Campus Student Housing I, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in relation to which the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon incorporation of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associés commanditaires) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

#### Art. 2. Registered office.

- 2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



# Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.
- 4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1.) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1. is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

# II. Capital - Shares

#### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by one (1) management shares (the Management Shares), thirty thousand and nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Management Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

- 5.2. The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 5.3. The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:
- (i) increase the current share capital in one or several times up to three hundred million euros (EUR 300,000,000), by the issue of two hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-nine thousand (299,969,000) new Shares, having the same rights as the existing shares;
- (ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares: and
  - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

# Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.
- 6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.
- 6.4. Reserves and/or share premium accounts may be created with respect to any Share. The amount of the premium accounts may be used for the purpose of the redemption of any Share, to offset any realised losses, to make distributions or to allocate funds to the legal reserve.
- 6.5. Limited Shareholders may not validly transfer any Share issued by the Company without the prior written approval of the Managing Shareholder except as otherwise provided in any agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time.



- 6.6. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:
  - (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
  - (ii) any authorised representative of the Company,
- following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.
  - 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

### II. Management - Representation

### Art. 7. Management.

- 7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3. apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.
- 7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - 7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
- 7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly.
- 7.5 The Managing Shareholder may establish any committee(s) which organisation and composition will be determined by the Managing Shareholder in its discretion. Such committee(s) will be consulted by the Managing Shareholder on matters to be determined by the Managing Shareholder in its discretion. Such committee(s)'s role will be strictly limited to a consultative role. Such committee(s) will not be involved in the management of the Company.
- 7.6 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

### Art. 8. Representation.

- 8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.
- 8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 9. Powers and Voting rights.

- 9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- 9.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

### Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

- 10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.
- 10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice
  - 10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.
- 10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- 10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.
- 10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.
- 10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return



the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

- 10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.
- 10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article 1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.
- 10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

### V. - Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

#### Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

- 11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.
- 11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.
- 11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.
  - 11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.
  - 11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.
- 11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- 11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.
- 11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.
- 11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).
- 11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- 11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
- 11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

# Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

- 12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.



- 12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.
- 12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.
- 12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

#### Art. 13. Allocation of profits.

- 13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.
- 13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
  - 13.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
  - (i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.
- 13.4 Any distributions made by the Company, whether by means of dividend payment or repayment of capital, shall, in addition to the terms of these Articles, be subject to the terms of any agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in accordance with the terms of any agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time.

# VII. General provision

- 15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.
- 15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.
- 15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into between the Shareholders of the Company from time to time.

# Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December of 2013.



#### Subscription and Payment

International Campus Student Housing I, represented as stated above, subscribes for one (1) Management Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one euro (EUR 1.-).

Mr. Patrick Tangney, represented as stated above, subscribes for fifteen thousand five hundred (15,500) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500).

Mr. Charbel Abou-Jaoude, represented as stated above, subscribes for fifteen thousand four hundred and ninety-nine (15,499) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand four hundred and ninety-nine euros (EUR 15,499).

The amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1600

### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six (6) years:

Professor Dr. Frank Christ, born in Munich, Germany on 5 June 1961, having his professional address at MMI Munich Medical International GmbH Schillerstr 53, D-80336 Munich Germany;

Alexander Gulya, born in Munich, Germany on 7 November 1977, having his professional address at International Campus AG Luisenstrasse 67 c 80798 München Germany;

Ravi Radhakrishnan, born in India on 1 September 1962, having his professional address at Alcazar Capital EFT South Tower DIFC PO 506672 Dubai, UAE;

2. The registered office of the Company is set at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour d'août,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

# ONT COMPARU:

1. International Campus Student Housing I, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés est en cours

Représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 8 et le 9 août 2013,

2. Mr. Patrick Tangney, Avocat, né le 25 juin 1969 à New-York (Etats- Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (Emirats Arabes Unis),

représenté par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Munich, le 8 août 2013,

3. Mr. Charbel Abou-Jaoude, ingenieur, né le 15 juillet 1962 à Beirut (Liban), avec adresse professionnelle à EFT South Tower, DIFC, Suite 802-803, P.O. Box 506672, Dubai (Emirats Arabes Unis),

représenté par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Beiruth, le 8 août 2013.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:



# I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Dénomination / Types d'actionnaires. Le nom de la société est "International Campus Student Housing I S.C.A." (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Les actionnaires de la Société sont (i) International Campus Student Housing I, une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, dont l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés est en cours (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ ont par la suite un associé commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

#### Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.
- 4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine



de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

# II. Capital - Actions

## Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.
- L'Action de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif. à:
- (i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de trois cent millions d'euros (EUR 300.000.000), par l'émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille (299,969,000) nouvelles Actions, ayant les mêmes droits que les Actions existantes;
- (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et
- (iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

#### Art. 6. Actions.

- 6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.
- 6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.
- 6.4 Des réserves et/ou des comptes de prime d'émission peuvent être créés par rapport à toute Action. Le montant des comptes de prime d'émission peut être utilisé aux fins de rachat d'Actions, afin de compenser les pertes subies, d'effectuer des distributions ou d'allouer des fonds à la réserve légale.
- 6.5 Les actionnaires commanditaires ne peuvent valablement transférer les actions émises par la Société sans l'autorisation écrite préalable de l'Associé Commandité, sauf disposition contraire prévue dans un accord conclu entre les Actionnaires de la Société.
- 6.6 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:
  - (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
  - (ii) par un quelconque mandataire de la Société,
- suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.7 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.
  - 6.8 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

# III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Gérance.

- 7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.
- 7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- 7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- 7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs «officers» ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement
- 7.5 L'Actionnaire Commandité peut établir tout comité dont l'organisation et la composition seront déterminés par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion. Ce(s) comité(s) sera (seront) consulté(s) par l'Associé Commandité sur les



questions qui seront déterminées par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion. Le rôle de(s) comité(s) sera strictement limité à un rôle consultatif. Ce(s) comité(s) ne sera (seront) pas impliqué(s) dans la gestion de la Société.

7.6 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un «officer» ou employé de cette autre société ou personne.

### Art. 8. Représentation.

- 8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.
- 8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### IV. Assemblée des actionnaires

#### Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

- 9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).
  - 9.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- 10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - 10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.
- 10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- 10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- 10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.
- 10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.
- 10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.
- 10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.
- 10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).



# V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

- 11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.
- 11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.
- 11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.
  - 11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.
  - 11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.
- 11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- 11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.
- 11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.
- 11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).
- 11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- 11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- 11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des «officers», de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.
- 12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.
- 12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.
- 12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

# Art. 13. Affectation des bénéfices.

- 13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 13.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:



- (i) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.
- 13.4 Toutes distributions faites par la Société, que ce soit par moyen de paiement de dividendes ou de remboursement de capital, doit, en plus des termes de ces Statuts, être soumises aux dispositions de tout accord conclu entre les actionnaires de la Société, le cas échéant.

# VI. Dissolution - Liquidation

- 14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 14.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

#### VII. Dispositions générales

- 15.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.
- 15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013 année.

#### Souscription et Libération

International Campus Student Housing I, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1,-).

Mr Patrick Tangney, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille cinq cents (15,500) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500).

Mr Charbel Abou-Jaoude, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille quatre cent quatrevingt-dix-neuf (15.499) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille quatre cent quatrevingt-dix-neuf euros (EUR 15.499).Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1600.

### Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:



1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

Professeur Dr. Frank Christ, né à Munich (Allemagne) le 5 juin 1961, avec adresse professionnelle à MMI Munich Medical International GmbH Schillerstr 53, D-80336 Munich, Allemagne;

Alexander Gulya, né à Munich (Allemagne), le 7 novembre 1977, avec adresse professionnelle à International Campus AG Luisenstrasse 67 c 80798 Munich, Allemagne;

Ravi Radhakrishnan, né en Inde le 1 <sup>er</sup> septembre 1962, avec adresse professionnelle à Alcazar Capital EFT South Tower DIFC PO 506672 Dubaï, EAU;

2. Le siège social de la Société est établi au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: M. André et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2013. LAC/2013/38066. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013127136/627.

(130154839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

### ista Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 125.994.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of August,

before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ista Luxemburg GmbH, a Luxemburg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125994 and having a share capital of EUR 1,800,000 (the Company). The Company was incorporated on 15 March 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under the number 1080 of 6 June 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 June 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C.

# There appeared:

ista Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128295 and having a share capital of EUR 1,800,000 (the Sole Shareholder),

hereby represented by M. Adrien Pastorelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 1,800,000 (one million eight hundred thousand Euro), divided into 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares of the Company, having a par value of EUR 1 (one euro) each, all duly represented at the Meeting, which is thus



regularly constituted and, the Sole Shareholder having agreed to meet after examination of the agenda, can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced;

- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Amendment to the dates of the accounting year of the Company;
- (3) Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- (4) Miscellaneous.
- III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

### Second resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company, as follows:

- (A) the accounting year of the Company shall begin on the 1 st of lanuary rather than the 1 st of July, and
- (B) the accounting year of the Company shall close on the 31 st of December of the same year rather than on 30 June of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the accounting year of the Company that started on the 1 st of July 2013 shall close on the 31 st of December 2013 rather than on the 30 th of June 2014.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of the same year."

#### Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six août,

par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de ista Luxemburg GmbH, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125994 et ayant un capital social de 1.800.000 EUR (la Société). La Société a été constituée le 15 mars 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence, au moment de l'acte à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1080 du 6 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte daté du 25 juin 2013 en vertu d'un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations..

# A comparu:

ista Holdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128295 et ayant un capital social de 1.800.000 EUR (l'Associé Unique),



ici représentée par M. Adrien Pastorelli, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 1.800.000 EUR (un million huit cent mille Euros), divisé en 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, étant dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'Ordre du Jour;
  - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
  - (1) Renonciation aux formalités de convocation;
  - (2) Modification des dates de l'année sociale de la Société;
  - (3) Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
  - (4) Divers.
  - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- (A) l'année sociale de la Société commence le 1 er janvier, au lieu du 1 er juillet, et
- (B) l'année sociale de la Société se termine le 31 décembre de la même année, au lieu du 30 juin de l'année suivante.

L'Associé Unique décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1 <sup>er</sup> juillet 2013 se termine le 31 décembre 2013 au lieu du 30 juin 2014.

# Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'exercice social de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année."

# Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé en date des présentes, à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Pastorelli, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013126908/129.

(130154468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck